

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

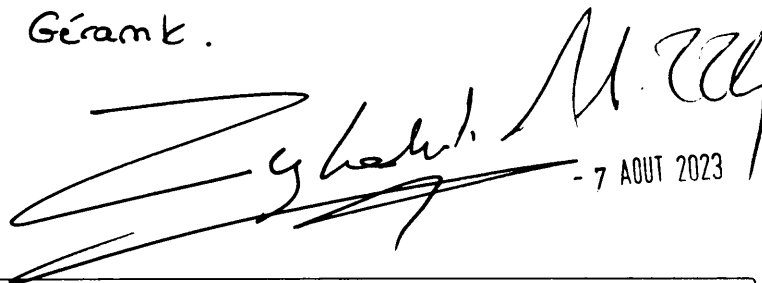
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 06023 Numéro SIREN : 500 352 018 Nom ou dénomination : 2P SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2023 sous le numéro de dépôt 11224

Certifié conforme à l'original par M. Zeghoudi en sa
qualité de Gérant.

 - 7 AOUT 2023

2P SERVICES SARL

25 Rue du Bon Houdart

93700 DRANCY

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

édité le 13/07/2023

2P SERVICES SARL

BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 13/07/2023

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 618	2 618			304	0,13
Autres immobilisations corporelles	7 530	5 257	2 273	0,90		
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	15		15	0,01	15	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	2 300		2 300	0,91	2 300	1,01
Autres immobilisations financières	4 915		4 915	1,94	4 915	2,16
TOTAL (I)	17 378	7 875	9 503	3,76	7 533	3,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	62 049		62 049	24,53	63 532	27,98
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	4 200		4 200	1,66	1 250	0,55
. Personnel	5 488		5 488	2,17	9 617	4,24
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	298		298	0,12	667	0,29
. Autres					301	0,13
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	171 386		171 386	67,76	143 930	63,40
Charges constatées d'avance					200	0,09
TOTAL (II)	243 421		243 421	96,24	219 498	96,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	260 799	7 875	252 924	100,00	227 032	100,00

2P SERVICES SARL

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 13/07/2023

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3,16	3,52
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles	0,32	0,35
Réserves réglementées		
Autres réserves	79 865	79 865
Report à nouveau	31 967	-14 564
	12,64	-6,40
Résultat de l'exercice	41 178	46 531
	16,28	20,50
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL(I)	161 810	120 632
	63,98	53,13
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	6 585	14 391
	2,60	6,34
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303	4 323
Dettes fiscales et sociales	0,12	1,90
. Personnel	21 125	13 192
. Organismes sociaux	27 948	25 289
. Etat, impôts sur les bénéfices	11,05	11,14
. Etat, impôts sur le chiffre d'affaires	6 976	2 323
. Etat, obligations cautionnées	2,76	1,02
. Autres impôts, taxes et assimilés	24 013	43 038
	9,49	18,96
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 164	3 843
Autres dettes	1,65	1,69
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	91 114	106 400
	36,02	46,87
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	252 924	227 032
	100,00	100,00

2P SERVICES SARL

COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 13/07/2023

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	474 702		474 702	100,00	331 074	100,00	143 628	43,38
Chiffres d'Affaires Nets	474 702		474 702	100,00	331 074	100,00	143 628	43,38

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			5 278	1,11	40 000	12,08	-34 722	-86,79
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			188	0,04	110	0,03	78	70,91
Total des produits d'exploitation (I)			480 168	101,15	371 183	112,11	108 985	29,36
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			49	0,01	198	0,06	-149	-75,24
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			37 451	7,89	53 130	16,05	-15 679	-29,50
Impôts, taxes et versements assimilés			5 456	1,15	4 411	1,33	1 045	23,69
Salaires et traitements			323 441	68,14	223 673	67,56	99 768	44,60
Charges sociales			63 930	13,47	42 246	12,76	21 684	51,33
Dotations aux amortissements sur immobilisations			304	0,06	421	0,13	-117	-27,78
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			76	0,02	52	0,02	24	46,15
Total des charges d'exploitation (II)			430 707	90,73	324 131	97,90	106 576	32,88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			49 461	10,42	47 052	14,21	2 409	5,12
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			49 461	10,42	47 052	14,21	2 409	5,12

2P SERVICES SARL

COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

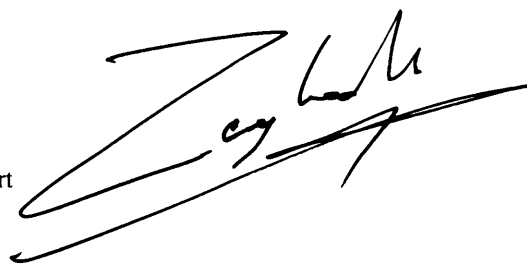
Présenté en Euros

Edité le 13/07/2023

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	98	0,02			98	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	98	0,02			98	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 728	0,79	521	0,16	3 207	615,55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 728	0,79	521	0,16	3 207	615,55
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 630	-0,75	-521	-0,15	-3 109	-596,73
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	4 653	0,98			4 653	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	480 266	101,17	371 183	112,11	109 083	29,39
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	439 088	92,50	324 652	98,06	114 436	35,25
RÉSULTAT NET	41 178	8,67	46 531	14,05	-5 353	-11,49
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Certifié conforme à l'original par M. Abdelmalek ZEGHOUDI en sa qualité de Gérant

2P SERVICES SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 25 Rue du Bon Houdart
93700 DRANCY
R.C.S : 500352018



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/06/2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Résultat –Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **41 178,16** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **31 966,90** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **73 145,06** Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de **73 145,06** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 43 145,06 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 30 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2022	30000		

Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 300,00 Euros.

Résolution

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir un **bénéfice** de **41 178,16** Euros.
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **31 966,90** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **73 145,06** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **73 145,06** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 43 145,06 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 30 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	30000		

Conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 300,00 Euros.

La gérance



Certifié conforme à l'original par M. Abdelmalek ZEGHOUDI en sa qualité de Gérant

2P SERVICES SARL
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 25 Rue du Bon Houdart

93700 DRANCY
R.C.S : 500352018



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22/06/2023

Le 22/06/2023,
à 9h00,

Monsieur ABDELMALEK ZEGHOUDI, détenant 50 parts sociales,
Monsieur MOHAMED YAHIAOUI, détenant 50 parts sociales,

associés de la société **2P SERVICES SARL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur ABDELMALEK ZEGHOUDI, préside la séance en qualité de Gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce. Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 lesquels font apparaître **un bénéfice de 41 178,16 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022** faisant ressortir **un bénéfice de 41 178,16 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **31 966,90 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **73 145,06 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **73 145,06 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 43 145,06 Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 30 000,00 Euros répartis de la manière suivante :

Dates de clôture	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	30000		

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 300,00 Euros.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ;

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes.